

HUILE CHAULEE MAT ST



Intérieur

DESCRIPTION

Primaire mat pour plafonds à base d'huile chaulée.

DESTINATION

Préconisé pour plafonds tachés sur supports tels que chaux et badigeons adhérents, ancienne peinture.

PROPRIETES

- Sans tension, évite cloquages et écaillages
- Masque et isole en 2 couches les taches de nicotine, suie, noir de fumée,...
- Très bon pouvoir couvrant
- Compatible avec la majorité des supports.
- Microporeux
- Facilité d'application

Attention, ne pas recouvrir par d'autres peintures

Classement AFNOR NFT 36 005 Famille I Classe 2b.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Aspect en pot	: Liquide onctueux.
Aspect du film	: Aspect mat profond.
Masse volumique	: 1.56 +/- 0,05 Kg/l.
Extrait sec	: En poids: 74 +/- 2% en volume: 45 +/- 2%.
COV (directive 2004/42/CE)	: Valeur limite UE pour ce produit. (cat. A/g): 350 g/l (2010). Ce produit contient au maximum 350 g/l de COV.
Point éclair	: > 60°C.
Brillant Spéculaire à 85°	: 2-3.
Rendement	: 7 à 9 m ² /l selon la nature des fonds et le mode d'application.
Séchage (20°C - 65%HR)	: hors poussière 2h, sec 8 à 10h
Recouvrable	: 24 h.
Teintes	: Blanc.
Stockage	: 1 an en emballage plein et fermé dans un endroit frais et aéré.
Conditionnement	: 15 L.

Préparation des fonds:

La qualité et la préparation des fonds seront conformes au DTU 59-1.

Le support doit être nettoyé, poncé (grain fin) et dépoussiéré au préalable avant l'application. Le support doit être propre, sec et sain. Sur les anciennes peintures mates, satinée et brillantes acryliques adhérentes : ponçage pour éliminer les parties mal adhérentes ou lessivage pour casser le brillant, et rinçage à l'eau claire.

- Sur plâtre brut et enduit de peinture, appliquer 1 couche de **NEBRASKA GLYCERO IMPRESSION** si besoin de redurcir les fonds.

Application:

- Conditions d'application** : DTU 59.1.
- Matériel d'application** : Brosse synthétique, rouleau polyester tissé 12-14 mm, pistolet.
- Nettoyage du matériel** : White spirit.
- Diluant** : White spirit.
- Dilution** : diluer de 0 à 3% de white spirit.

SYSTEME D'APPLICATION

Support	Impression	Finition
enduit au mortier de liant hydraulique, chaux et badigeons, enduits de dégrossissage ou de lissage, plaques de plâtre à épiderme cartonné, anciennes peintures adhérentes	NEBRASKA HUILE CHAULEE MAT ST	1 à 2 couches NEBRASKA HUILE CHAULEE MAT ST
Plâtre, enduit de peinture	NEBRASKA HUILE CHAULEE MAT ST ou NEBRASKA GLYCERO IMPRESSION si besoin de redurcir les fonds	<u>Attention, ne pas recouvrir par d'autres peintures</u>

HYGIENE ET SECURITE

Consulter la fiche de données de sécurité.

FICHE TECHNIQUE – Janvier 2016 annule et remplace toute fiche antérieure.

Les données physico-chimiques données dans cette fiche sont valables pour le produit blanc. La valeur de COV indiquée représente la valeur du produit prêt à l'emploi, après mise à la teinte, dilution... avec les produits de notre gamme. En aucun cas, elle ne peut engager notre responsabilité sur des mélanges qui seraient faits avec d'autres produits commerciaux, pour lesquels nous ne connaissons pas la réelle teneur en COV. La présente fiche technique a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles. Nous invitons notre clientèle à vérifier l'adaptation du produit à la nature et à l'état des fonds et à procéder à des essais représentatifs. Il appartient à notre clientèle de vérifier que la présente fiche n'a pas été remplacée ou modifiée par une édition plus récente.

GESTION DES DECHETS

Les outils seront nettoyés immédiatement après usage avec du white spirit.
 - Laver soigneusement le matériel après utilisation. Le rincer avec très peu de white spirit dans un récipient, et récupérer le solvant souillé.
 - Bien essuyer le matériel. Bien refermer l'emballage après usage. Veillez à déposer votre emballage vide dans une déchetterie. Ne pas jeter les résidus à l'égout.
 Les déchets ne doivent être ni abandonnés, ni brûlés à l'air libre, ni rejetés dans le milieu naturel ou dans le réseau d'assainissement ou les ordures ménagères. Renseignez-vous auprès de vos autorités locales pour connaître les modalités d'élimination et de collecte.